ville d'ERNÉE
Département de la Mayenne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2020
(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectiuités Territoriales
et R.121.9 du Code des Communes)

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, MM. Albert LEBLANC, Christophe BECHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, , Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, M. Régis BRAULT, Mme Mélanie BIDAULT, MM. Aurélien BOUHALLIER, Daniel FOUGERAIS, Marc CORNU, Elie LEME, Mme Virginie PLU

Etaient représentés : MM. Arnaud MOUSSAY et Thibaut MULOT qui avaient donné procuration respectivement à M. Christophe BECHU et Mme Nathalie FARCY conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusé : M. Christophe BONNIER

Madame Annick GILLES a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2019 a été adopté par tous les présents.

****

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2019-044 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 2) avec M. MOGET du 15 décembre 2019 au 14 janvier 2020 sur la base d'un loyer mensuel de 300€
DM-2019-045 : Attribution d'un marché d'un montant de 18 673,96 € TTC avec franchise de 1500 € à la compagnie d'assurance MMA d'Ernée pour l'assurance dommages aux biens et risques annexes de la commune pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020
DM-2019-046 : Attribution de marchés pour la fourniture de carburant et de fioul domestique pour l'année 2020 :

- Lot n° 1 – livraison de carburant type gazole non routier : MAYENNE COMBUSTIBLES – SARL GAMBERT d'Andouillé pour un montant de 696,00 € H.T. au m3 et un rabais de 26,00 € H.T. par m3
- Lot n°2 - fioul domestique : EURO FIOUL SERVICES de Montaudin pour un montant de 662,00 € H.T. au m3 et un rabais de 40,00 € H.T. par m3

DM-2019-047 : Attribution de marchés pour la fourniture de produits d'entretien du 01/01/2020 au 29/12/2023 :

- Lot n° 1 – brosserie petit équipement : A PRO HYGIENE de Saint Berthevin pour un montant maximal 1250.34 € TTC
- Lot n°2 – sacs poubelles : A PRO HYGIENE de Saint Berthevin pour un montant maximal 919,88 € TTC
- Lot n°3 – produits de nettoyage toutes surfaces : A PRO HYGIENE de Saint Berthevin pour un montant maximal 3502.94 € TTC
- Lot n°4 – essuie-mains, serviettes jetables, papier hygiénique, produits jetables divers, nappes : A PRO HYGIENE de Saint Berthevin pour un montant maximal 5324.09 € TTC
- Lot n°5 – produits de nettoyage pour le secteur de la restauration : A PRO HYGIENE de Saint Berthevin pour un montant maximal 2915.18 € TTC

DM-2019-048 : Attribution d'un marché d'un montant de 24 705.23 € (cotisation provisionnelle pour 2020) pour un taux 1.49% de la masse salariale brute + supplément familial annuelle à la compagnie d'assurance SOFAXIS de Paris pour l'assurance des risques statutaires pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2020
DM-2020-001 : Passation d'un bail pour la location d'une partie du rez-de-chaussée des dépendances agricoles sises « Charné » avec M. VANNIER pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2020 et un loyer annuel de 500 €
DM-2020-002 : Passation d'un avenant au contrat de prêt relatif au financement de travaux d'investissement 2013 afin de renégocier l'emprunt pour un montant restant dû de 424 333.26 € au taux fixe de 0.98% avec amortissement constant et échéance trimestrielle
DM-2020-003 : Passation d'un acte de sous-traitance d'un montant maximum de 7944 € HT avec l'entreprise PIGEON TP de Renazé, titulaire du marché, et l'entreprise PAVAGE ET CREATION de Liffré, sous-traitant, pour la pose de bordures
DM-2020-004 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis 3B place de l'Hôtel de Ville (logement 2) avec M. MOGET du 15 au 26 janvier 2020 et un loyer de 120€ pour la période concernée
DM-2020-005 : Fixation des tarifs des activités organisées par le service jeunesse « les Châtelets » lors des vacances d'hiver 2020.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAINS - AFFAIRES COMMERCIALES - GESTION DU PATRIMOINE

ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION D'UN POLE CULTUREL

M. HUARD, adjoint, expose au Conseil municipal que par délibération du 30 janvier 2019, le conseil municipal a acté le portage d'un projet unique rassemblant le cinéma intercommunal, le site d'Ernée de l'école de musique et la médiathèque d'Ernée avec la mise à disposition du foncier nécessaire au projet par la ville d'Ernée.
Dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre-ville, les élus ont acté le choix du positionnement de cette nouvelle infrastructure en cœur de Ville, sur l'îlot situé entre la place de l'Eglise et la place Mazarin.
Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire **à procéder** aux acquisitions foncières place Mazarin sur l'emprise de l'îlot :

- Acquisition de l'immeuble 3 place Mazarin (parcelle AO 242) auprès de M. et Mme HUBERT pour un montant de 160 000 €
- Acquisition de l'immeuble 5 place Mazarin (parcelles AO 243-244-248) auprès de M. CORNU pour un montant de 132 000 €
- Acquisition de l'immeuble 7 place Mazarin (parcelle AO 245) auprès de M. et Mme DAVOST pour un montant de 158 000 €.

Le conseil municipal **confie** la rédaction des actes notariés à l'office notarial d'Ernée et **autorise** Mme le Maire à signer lesdits actes, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2020 et que la commune prendra à sa charge les frais liés à ces acquisitions.
Le conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre dernier a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 135 000 € et du Département au titre du Contrat de Territoire pour un montant de 132 264 €. Le conseil municipal **mandate** Mme le Maire pour solliciter auprès de l'Etat la subvention au titre de la DSIL 2020 sur l'enveloppe « Contrat de Ruralité » à hauteur de 66 406 €.

EDUCATION-JEUNESSE

VOYAGES SCOLAIRES ET SORTIES PÉDAGOGIQUES - ANNÉE 2020

Madame MERZOUK rappelle que le Conseil municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques.
Sur l'avis favorable de la Commission Éducation, le Conseil Municipal **décide de reconduire** ce dispositif **et de porter** pour 2020 à 3,75 € par élève la participation forfaitaire pour chaque prestation attribuée à cet effet.
En complément de cette participation annuelle, le conseil municipal **fixe** la participation de la Commune pour le financement des séjours extérieurs avec nuitée organisés par les écoles maternelles et primaires à 10 € la nuitée par enfant domicilié à Ernée pour 2020. Cette participation sera revalorisée annuellement sur le même indice que les sorties et voyages scolaires (IPC ensemble des ménages hors tabac).

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL PRIMAIRE ET MATERNELLE D'ERNÉE - 1ER SEMESTRE 2020

Madame MERZOUK, adjointe, rappelle que, conformément au contrat d'association la commune verse tous les ans une subvention de fonctionnement à l'école Saint Vincent de Paul. Cette subvention est basée sur le coût d'un élève de l'école publique.
Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de l'école Saint Vincent de Paul, le Conseil municipal **vote et approuve** le montant de ladite subvention pour le 1er semestre 2020 sur les mêmes bases qu'en 2019, soit 76 343,78 €, étant précisé que ce montant sera déduit de la participation 2020 sur la partie « forfait communal », payable trimestriellement.

AVENANT N°4 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'OGEC POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS

Le Conseil municipal **fixe** la contribution de la commune pour le service de la restauration scolaire de l'école Saint Vincent de Paul à 1,52 € par repas pour l'année 2019 et **autorise** Mme le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention du 27 décembre 2001 relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'OGEC pour participation aux frais de repas.

AFFAIRES FINANCIÈRES

PROGRAMME DE RETOUR DES TABLETTES NUMERIQUES MISES A DISPOSITION DES ELUS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal **approuve** le dispositif de retour des tablettes numériques mises à disposition du Conseil municipal depuis 2016 et le prix de vente forfaitaire à 50 €/tablette.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ADOPTION DES TAUX 2020

Le Conseil municipal **reconduit** les taux de fiscalité directe pour 2020, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 17,46%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33,23%
- Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties : 45,85%

COMMUNE D'ERNÉE – BUDGET COMMUNAL
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Conformément aux orientations du DOB 2020, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif est désormais voté en début d'année dans l'objectif d'une meilleure visibilité du budget et d'un démarrage des investissements plus tôt afin de maintenir le niveau d'investissement et d'activité pour les entreprises.

Aussi, il n'intègre pas la reprise des résultats 2019, une partie de la subvention OGEC, et une subvention d'équilibre au budget développement local. Ces derniers seront inscrits lors du budget supplémentaire qui interviendra fin mai en raison des échéances électorales.

Dans cette attente, le budget primitif intègre uniquement les dépenses d'investissement obligatoires, les opérations prioritaires pour fonctionner jusqu'en juin, et les restes à réaliser 2019.

Afin d'équilibrer ce budget, il est nécessaire d'inscrire dans un premier temps un emprunt d'équilibre à hauteur de 760 000 €.
Cependant, il est important de préciser que l'objectif pour 2020 est une nouvelle fois de ne pas emprunter et de financer les investissements grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et à la reprise des résultats de 2019.

En 2019, les projets ainsi que les restes à réaliser ont été réalisés sans recours à l'emprunt grâce à des recettes nouvelles (augmentation des valeurs locatives des taxes, fonds de compensation de la TVA plus important, augmentation de la DSR).

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif de fonctionnement 2020 a été établi comme suit :

- ✓ ne pas augmenter le taux des impôts locaux communaux
- ✓ s'approcher de l'objectif non prescriptif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,20%)
- ✓ contenir le niveau d'endettement de la commune tout en se laissant la possibilité d'emprunter en fonction des opportunités et besoins

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dépenses et recettes détaillées du budget, le Conseil Municipal à l'Unanimité **adopte** le Budget Primitif 2020 lequel s'équilibre comme suit :

- **Section de Fonctionnement** (vote par chapitre) : **7 434 788,32 €**
- **Section d'Investissement** (vote par opération) : **3 304 141,38 €**

Le budget 2020 se donne pour objectifs prioritaires :

- poursuivre le développement urbain de la commune avec en matière d'habitat, l'étude de revitalisation du centre-ville devra permettre d'étudier les possibilités d'acquisitions foncières et d'utiliser le foncier et l'immobilier disponibles afin de proposer une offre de logements diversifiée (neuf ou locatif en lotissement, réhabilitation en centre-ville...).
  Il conviendra de poursuivre les acquisitions foncières pour la création d'un pôle culturel intégrant un cinéma, une école de musique et une médiathèque ainsi que de finaliser le Projet Scientifique, Culturel, Economique et Social.
  Il s'agira également de finaliser le regroupement des points de collecte ordures ménagères.

- continuer à améliorer les voiries rurales et urbaines : conformément à l'inventaire de la voirie et des réseaux, la programmation pluriannuelle renforcée de remise en état de la voirie urbaine se poursuivra principalement en direction des quartiers (rue d'Anjou...).
  Il en sera de même pour la voirie rurale, avec une programmation pluriannuelle en priorisant la poursuite des travaux déjà engagés.

- continuer à réhabiliter les bâtiments communaux avec une programmation pluriannuelle sera engagée pour la réfection des menuiseries au groupe scolaire F. Vadis.
  L'étude de faisabilité lancée sur l'extension du COSEC afin d'accueillir la boxe, le tennis de table et la gymnastique devrait se poursuivre avec la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre.
  Suite à la création d'un terrain de football synthétique, il s'agira de finaliser la réfection de l'éclairage des terrains C et D du stade Marcel Boulanger.
- poursuivre les travaux d'accessibilité avec la mise en accessibilité des Bizeuls et de la scène de l'Espace Clair de Lune.
- renouveler les équipements des services (renouvellement du parc de véhicules les plus anciens, informatisation des services)

Ce budget **fixe** par ailleurs à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2020.
Le Conseil municipal **adopte** pour 2020 le tableau des effectifs annexé au Budget Primitif valant autorisation pour le Maire de pourvoir les postes ouverts audit Budget.

COMMUNE D'ERNÉE – BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT LOCAL
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal **vote et approuve** le Budget Primitif 2019 « Développement Local » de la Commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- **Section de Fonctionnement** (vote par chapitre) : **18 508,58 €**
- **Section d'Investissement** (vote par opération) : **27 308,58 €**

COMMUNE D'ERNÉE – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal **vote et approuve** le Budget Primitif 2019 « Lotissement de la Guinefolle » de la Commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

- **Section de Fonctionnement** (vote par chapitre): 394 059,14 €
- **Section d'Investissement** (vote par opération) : 394 059,14 €

QUESTIONS DIVERSES

CREATION DE LA DECHETTERIE D'ERNEE : CESSION DU FONCIER PAR LA COMMUNE D'ERNEE

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé la cession du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle déchetterie pour 1 €. La délibération prévoyait la rédaction d'un acte administratif entre la commune et la Communauté de communes.
Au vu des contraintes de rédaction des actes administratifs, la vente du terrain n'a pas été régularisée à ce jour.
Afin de régulariser la situation du terrain de la déchetterie, le conseil municipal **décide de procéder** à la cession auprès de la Communauté de communes de l'Ernée de la parcelle section AS, numéro 282 d'une surface de 9 282 m² pour 1 euro, dans les conditions identiques à la délibération du 29 juin 2017, **mandate** Maître FRITZINGER, notaire à Ernée pour la rédaction de l'acte à intervenir, **et autorise** Madame le Maire à signer l'acte à intervenir et à accomplir l'ensemble des modalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ETUDE SUR LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE
SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DES AIDES A LA REVIALISATION DES CENTRES-BOURGS

Madame le Maire expose que le Conseil municipal a confié en décembre 2018 une mission sur l'étude urbaine et de revitalisation du centre-ville d'Ernée à l'Atelier d'architecture et d'urbanisme Thierry ROTY/ARCAM de Rennes (35) pour un montant de 68 858€ HT, actualisé par avenant à 73 558 €HT par délibération du 25 septembre 2019.
En complément de la subvention attribuée par le Département dans le cadre du contrat de territoire d'un montant de 20 000 €, la Région pourrait financer cette étude dans la limite de 15 000 € et de 30% du montant de la dépense HT.
Dans ce cadre, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à solliciter l'aide de la Région dans le cadre des aides à la revitalisation des centres-bourgs et à déposer une demande de subvention.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,

MAIRIE D'ERNÉE MAYENNE

Le Maire,

Annick GILLES

Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.